



Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
N°140-2020

Avis public est donné de l'entrée en vigueur

DU RÈGLEMENT N°196-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES
BÂTIMENTS

Le règlement N°196-2026 a été adopté le 2 février 2026. Le certificat de conformité a été émis par
la MRC de Lotbinière le 8 avril 2026 et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 14 avril 2026

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière de la
Municipalité de St-Sylvestre

Saint-Sylvestre, 14 avril 2026
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis d'entrée en vigueur du règlement N°196-2026 en
affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal le 14 avril 2026 et en le
faisant publier dans le journal Entre les branches du mois d'avril 2026.

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière de la
Municipalité de St-Sylvestre
